

## **Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Identifiant juridique : BOI-IS-CHAMP-30-10-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

Date de fin de publication : 01/06/2016

### **IS - Champ d'application et territorialité - Exonérations - Sociétés coopératives**

---

#### **Positionnement du document dans le plan :**

IS - Impôt sur les sociétés

Champ d'application et territorialité

Titre 3 : Exonérations

Chapitre 1 : Sociétés coopératives

Certaines sociétés coopératives bénéficient d'une exonération d'impôt sur les sociétés applicable tantôt à l'ensemble de leurs revenus, tantôt à la fraction de leurs bénéfices qui provient d'opérations déterminées.

Il s'agit principalement :

- des sociétés coopératives agricoles et de leurs unions, qui fonctionnent conformément aux dispositions qui les régissent (section 1, cf. [BOI-IS-CHAMP-30-10-10](#)) ;
- des sociétés coopératives artisanales et de leurs unions, des coopératives d'entreprises de transports, des coopératives de transport fluvial ainsi que des coopératives maritimes et leurs unions, sauf pour les opérations qu'elles réalisent avec des non-sociétaires (section 2, cf. [BOI-IS-CHAMP-30-10-20](#)).